

Au Conseil municipal de Vernier

Pétition

Moins de citernes et plus de sécurité à Vernier

Le 1^{er} février 2011, l'UDC de Vernier lançait une initiative communale « Moins de citernes, plus de sécurité ». A l'expiration du délai imparti, soit le 1^{er} avril, le nombre de signatures récoltées était insuffisant pour permettre à l'initiative d'aboutir mais largement suffisant pour signifier à nos autorités que le problème de la sécurité industrielle ne peut plus être négligé à Vernier.

Qualifier comme l'a fait le canton d'« acceptable » le risque de 450 morts est inacceptable pour la signataire de la présente pétition.

Comme le confirment les études de risques commandées par le canton, les activités des pétroliers du site de Blandonnet présentent des risques avérés pour les habitants, ainsi que pour les employés et le nombreux public fréquentant commerces et entreprises.

Comme le décrit Urbaplan, le bureau d'étude qui a élaboré le plan directeur communal, un stockage plus rationnel dans les citernes situées au sud de l'autoroute de contournement est possible.

Comme le démontrent, les 768 signatures de l'initiative communale de l'UDC, l'inquiétude de la population est réelle et la volonté de voir nos autorités s'emparer du problème aussi.

Sensible à cette inquiétude et désireuse de se battre pour que l'urbanisation du territoire ne se fasse plus au détriment de la population, la signataire de la présente pétition demande au Conseil municipal de la commune de Vernier :

- de réaliser une étude d'aménagement du territoire communal ayant pour objectifs :
 - La suppression des citernes du site de Blandonnet en rationalisant au plus vite le stockage des hydrocarbures dans des lieux existants plus éloignés des habitations et des commerces.
 - Un aménagement harmonieux, cohérent et sûr du site de Blandonnet, véritable porte d'entrée de la commune.
- d'organiser une table ronde réunissant les autorités, les habitants et les pétroliers pour rassurer, informer et discuter avec la population directement concernée.
- d'informer la population des résultats de l'étude et de la table ronde.



Christina Meissner
Députée

Conseillère municipale élue
Présidente UDC Vernier
55, chemin des Vidollets
CH-1214 Vernier

Vernier, le 1^{er} avril 2011

Les activités des pétroliers du site de Blandonnet présentent des risques avérés inacceptables pour les habitants, ainsi que pour les employés et le nombreux public fréquentant commerces et entreprises. Un stockage plus rationnel dans les citernes situées au sud de l'autoroute de contournement est possible.



Initiative communale pour MOINS DE CITERNES, PLUS DE SECURITE

Les soussigné-es, électrices et électeurs dans la Commune de Vernier, en vertu des articles 68A et 68B de la Constitution de la République et Canton de Genève du 24 mai 1847, de l'article 36 lettres b et c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, des articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, et de l'article 54 du règlement du Conseil municipal de Vernier appuient la présente initiative municipale et demandent au Conseil Municipal de la Commune de Vernier de prendre une délibération ayant pour objet de demander une étude d'aménagement du territoire communal ayant pour objectifs :

- **La suppression d'ici fin 2012 les citernes du site de Blandonnet** en rationalisant le stockage des hydrocarbures dans des lieux plus éloignés des habitations et des commerces.
- **Un aménagement harmonieux, cohérent et sûr du site de Blandonnet, véritable porte d'entrée de la commune.**

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.-. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées; la signature doit être apposée personnellement par l'intéressé (Loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, art. 87, al. 1, lettre b, et 91). Les étrangers domiciliés dans la commune de Vernier, résidant officiellement en Suisse depuis au moins 8 ans, peuvent signer cette initiative.

COMMUNE ELECTORALE : VERNIER

Nom	Prénom	Canton d'origine	Année de naissance	Domicile (numéro et rue)	Signature
Chopard	Rosemarie	BE	1956	Grand-Champ 12B, 1219 Aire	<i>R. Chopard</i>
Vuichoud	Eric	VD	1953	Grand-Champ 12b, 1219 Aire	<i>E. Vuichoud</i>
VUICHLOUD	Christine	VD	1957	Grand-Champ 12b, 1219 Aire	<i>Christine Vuichoud</i>
VUICHLOUD	Noëmi	VD	1991	Grand-Champ 12b, 1219 Aire	<i>Noëmi Vuichoud</i>
ROZTOCIL	Tomaz	BE	1967	14 ch des Vidollets, 1214 Vernier	<i>Tomaz Roztocil</i>

Clause de retrait – Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs suivants : Christina Meissner, 55 chemin des Vidollets, 1214 Vernier; Antoine Bertschy, 6 rue Grange-Lévrier, 1220 Les Avanchets; Valérie Cuenca-Berger, 9 avenue Edmond-Vaucher, 1219 Châtelaine; Ruth Kaelin, 12 chemin des Comtoises, 1214 Vernier; Daniel Mermillod, 2A chemin de Mouille-Galand, 1214 Vernier; Mikael Meyer, 5 chemin Champ-Claude, 1214 Vernier; Stéphane Valente, 16 rue du Grand-Bay, 1210 Les Avanchets.

Merci de renvoyer **avant le 25 mars 2011** la présente liste, munie d'une ou de plusieurs signatures, à l'adresse suivante : Comité d'initiative pour moins de citernes, plus de sécurité, c/UDC Vernier, CP 834, 1214 Vernier.

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures.

Le contrôleur :

Genève, le _____